



Fiche de Données de Sécurité  
Selon Directive 91/155/CEE

**MT07165 Essence de  
Térébenthine**

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie**

**1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Dénominations suivant l'annexe I:

**Essence de Térébenthine**

**1.2 Identification de la société ou compagnie:**

PIERRON ENTREPRISE

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP 80609

**0387 9514 77**

Dénomination:

Essence de Térébenthine

Urgences:

C.H.U. de Nancy

Centre anti-Poisons

Tél. 03 8332 3636

**2. Composition/Information des composants**

Dénomination: Essence de Térébenthine

CAS [8006 -64-2]

EINECS 232 -350-7 CEE 650-002-00-6

**3. Identification des dangers**

Inflammable. Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

**4. Premiers soins**

**4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

**4.2 Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

**4.3 Contact avec la peau:**

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

**4.4 Yeux:**

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées.

Recourir à l'assistance d'un médecin.

**4.5 Ingestion:**

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre sèche.

### 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

—

### 5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

### 5.4 Équipements de protection:

—

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

### 6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc.) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

## 7. Manipulation et stockage.

### 7.1 Manipulation:

Éviter la formation de charges électrostatiques. Sans autres indications particulières.

### 7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Éloigné de sources d'ignition et de chaleur.

## 8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

### 8.2 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

### 8.3 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

### 8.4 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

### 8.5 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et se laver le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Caractéristique.

Point d'ébullition: 150-167°C

Point d'inflammation: +36°C

Température d'auto-ignition: 255°C  
Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 0,8 / 6 vol. %  
Densité (20/4): 0,86  
Solubilité: Inmiscible avec de l'eau.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

### 10.2 Matières devant être évitées:

\_\_\_\_\_

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

\_\_\_\_\_

### 10.4 Information complémentaire:

\_\_\_\_\_

## 11. Information toxicologique:

### 11.1 Toxicité aiguë:

DL<sub>50</sub> oral rat: 5760 mg/kg.

CL<sub>50</sub> inh rat: 12 g/m<sup>3</sup>/6h.

Aucune conclusion objective définitive sur l'effet cancérogène de cette substance.

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation: Provoque: difficultés respiratoires, ataxie (troubles de la coordination motrice), effets sur le système nerveux central. Par ingestion: nausées, vomissements, effets sur le système nerveux central. En contact avec la peau: Irritations. Par contact oculaire: Irritations.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Mobilité :

\_\_\_\_\_

### 12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) :

\_\_\_\_\_

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = \_\_\_\_\_

Risque pour le milieu terrestre = \_\_\_\_\_

12.2.3 - Observations:

Données écotoxiques non disponibles.

### 12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: \_\_\_\_\_

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO<sub>5</sub> / DCO Biodégradabilité = \_\_\_\_\_

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : \_\_\_\_\_

12.3.4 - Observations:

Données non disponibles.

### 12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: \_\_\_\_\_

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque= ———

12.4.3 - Observations:

Données non disponibles.

### **12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:**

Nepas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères. Produit peu polluant.

## **13. Considérations sur l'élimination**

### **13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

## **14. Information relative au transport**

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Essence de térébenthine

ONU 1299 Classe: 3 Paragraphe et lettre: 31c

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Essence de térébenthine

ONU 1299 Classe: 3.3 Groupement d'emballage: III

Aérien (ICAO - IATA):

Dénomination technique: Essence de térébenthine

ONU 1299 Classe: 3 Groupement d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 310 PAX 309

## **15. Information réglementaire**

Indications de danger: Nocif

Phrases R: 10-20/21/22 Inflammable. Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

Numéro d'indice CEE: 650-002-00-6

## **16. Autres informations**

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.